

**97-15 RÉSOLUTION DE L'ICCAT SUR LA CAPTURE DE THON OBÈSE PAR LE TAÏPEÏ CHINOIS**

CONSCIENTE des dangers que pourrait représenter pour le stock de thon obèse de l'Atlantique l'importante augmentation des prises des palangriers ces dernières années ;

NOTANT que le Comité permanent pour la Recherche et les Statistiques (SORS) a recommandé que, pour ne pas exploiter le thon obèse au-delà de son niveau de production maximale soutenable, il devrait y avoir une diminution significative des captures ;

**La Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT)**

DÉCIDE par conséquent :

1. Que les captures de thon obèse de l'Atlantique par le Taïpei chinois soient limitées en 1998 à 16.500 TM.